

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX**

Délibération n° 2023 / 13

Séance du vendredi 10 mars 2023

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
10	9	9

Date de la convocation : 28 février 2023

Le **DIX MARS DEUX MIL VINGT-TROIS** à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Alain HÉRITIER, Adjointes ; Jérôme RENOUARD, Charlotte COGAN, Stéphane BÉAL, Christophe DEMONCHY, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF

Absente : Valérie BUISSON

Secrétaire de séance : Stéphane BEAL

Objet : Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme

- ◆ Vu la loi n°2014-59 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- ◆ Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- ◆ Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;
- ◆ Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ◆ Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du Comité Syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la Commune d'OLLOIX adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

- ◆ **D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dome, et notamment son article 4, tel qu'ils ont été présentés ;**
- ◆ **De donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
le 14 mars 2023

Le Maire,
Jean-Louis CECCHET

